

**S'OPPOSER**  
*et proposer!*

Octobre 2008



Je *suis stagiaire*  
*suis stagiaire*

# Une aide pour garder mes enfants ?

## POURQUOI ?

L

Le **Chèque Emploi Service Universel (CESU)** a été créé pour financer tout type de "service à la personne".

Les fonctionnaires ne peuvent bénéficier du CESU que pour la seule garde des enfants de moins de trois ans. **En tant que fonctionnaire stagiaire, je peux en bénéficier !**

## QUI ?

Pour bénéficier du « CESU – garde d'enfant », vous devez remplir les **deux conditions** suivantes :

- **Avoir un enfant de moins de six ans**  
Le droit au CESU – garde d'enfant est ouvert à compter de la fin du congé de maternité ou d'adoption et jusqu'aux 6 ans de l'enfant. Il peut être consécutif ou non au congé de maternité.
- **Avoir la charge effective de l'enfant**  
Le bénéfice du CESU – garde d'enfant ne peut être reconnu, au titre du même enfant qu'à un seul agent de l'Etat.

## COMBIEN ?

Le montant de l'aide accordée par l'Etat est déterminé en fonction du **revenu fiscal de 2006** et du **nombre de parts fiscales**.

Parts fiscales	Revenu fiscal de référence (en euros)			
	Jusqu'à	De	A	A partir de
1,25	27 000	27 001	35 999	36 000
1,5	27 524	27 525	36 523	36 524
1,75	28 048	28 049	37 046	37 048
2	28 571	28 573	37 570	37 571
2,25	29 095	29 096	38 094	38 095
2,5	29 619	29 620	38 618	38 619
2,75	30 143	30 144	39 141	39 143
3	30 666	30 668	39 665	39 666
3,25	31 190	31 191	40 189	40 190
3,5	31 714	31 715	40 713	40 714
3,75	32 238	32 239	41 236	41 238
4	32 761	32 763	41 760	41 761
par 0,25 part supplémentaire	524	524	524	524
<b>Montant annuel de l'aide</b>	<b>600</b>	<b>350</b>	<b>200</b>	



Votre formulaire de demande est téléchargeable sur le site [www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr) et adressé sous enveloppe A4 à :

**CNTP - EXPERIAN**  
**Opération garde d'enfant**  
**BP 60081**  
**75921 Paris Cedex 19**

Ce service **DOIT** enregistrer l'ouverture des droits.

La remise effective des CESU interviendra dans un délai de deux mois après acceptation de votre dossier.

Ce versement vous sera attribué en une fois pour l'année civile par le groupe ACCOR (prestataire). Ce prestataire assurera aussi le règlement des CESU aux personnes employées par versement bancaire



-Livret de Famille

-Avis d'imposition (année n-2) et dernière feuille de paie du demandeur (d'une ancienneté inférieure à trois mois).

-Attestation de reprise d'activité si l'enfant a moins de 1an après congé maternité ou d'adoption (à retirer au service ministériel d'action sociale)\*

*\* si le conjoint de l'agent ne travaille pas, le calcul des droits se fera à partir de la date de naissance + 10 semaines pour les 1er et 2ème enfants, 18 semaines pour le 3ème et 22 en cas de naissance multiple.*

-Dans le cas de parents séparés ou divorcés, la condition de résidence à titre principal chez le bénéficiaire est réputée remplie si le formulaire de demande, indiquant quel est le parent bénéficiaire, comporte la signature des **deux** parents.

Si cette formalité conjointe ne peut être remplie, la preuve que le demandeur remplit la condition de la charge effective et permanente de l'enfant peut être apportée par la production :

- d'une attestation de la qualité d'allocataire ou de conjoint non séparé d'un allocataire d'une prestation familiale ouverte notamment du chef du ou des enfants au titre duquel ou desquels le Ticket Cesu - garde d'enfant est sollicité ;

- d'une copie de la convention homologuée ou du jugement attestant des modalités de garde alternée de l'enfant.

**Joindre les originaux des pièces suivantes :**

-Autorisation de prélèvement, pour les frais d'envoi à domicile du Ticket CESU - Garde d'enfants de moins de 6 ans (disponible avec le formulaire de demande)

-Relevé d'Identité Bancaire

**Vous pouvez effectuer une simulation pour savoir si vous avez droit au CESU sur :**  
[www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr)